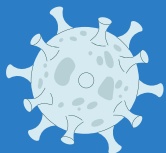


Quand dois-je faire mon rappel vaccinal pour conserver mon certificat vaccinal valide ?



Urgence vaccination
#tousmobilisés
aismt
association interprofessionnelle
de santé et de médecine du travail



J'ai reçu mes deux doses de vaccin

Je dois faire mon rappel au plus tard 4 mois après ma dernière injection.

J'ai eu la COVID-19 et j'ai reçu une seule dose de vaccin (AstraZeneca, Moderna, Pfizer)



Je dois faire mon rappel au plus tard 4 mois après ma deuxième injection, soit la durée du certificat de rétablissement.



J'ai eu la COVID-19 plus de 15 jours après ma première injection.

Je dois faire mon rappel au plus tard 4 mois après mon infection, soit la durée maximale du certificat de rétablissement.



J'ai reçu deux doses de vaccin, puis j'ai eu la COVID-19 plus de 3 mois après ma 2e dose



Je peux utiliser mon certificat de rétablissement de manière illimitée, au même titre qu'une dose de rappel.



J'ai eu la COVID-19. J'ai reçu une dose de Janssen après mon infection

Je dois faire mon rappel au plus tard 2 mois après mon infection.



Le saviez-vous ?

À partir du 15 février 2022, les délais pour conserver son pass vaccinal sont réduits, il faudra effectuer sa dose de rappel maximum 4 mois, après sa dernière dose, pour avoir un schéma vaccinal complet.

Besoin d'information ?

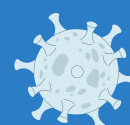
Connectez-vous à :

aismt-30.fr

04.66.04.21.33

Suivez nos actualités

Connectez-vous sur :



aismt
association interprofessionnelle
de santé et de médecine du travail